

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES
JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 202

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 10 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Septembre 1980

Affichette de *La Suisse* (11 août) : « Drame au Cervin - Les sauveteurs ont *tentés* l'impossible » —
Affichette du même journal (26 août) : « Pologne - Les grévistes *septiques* ».

« Gothard »

L'ouverture du tunnel routier fait qu'on parle beaucoup du Saint-Gothard en ce moment — ou plutôt, en abrégé, du *Gothard*, notamment à l'A. T. S. : « ... avant l'ouverture du tunnel routier sous le *Gothard*... » « Le trafic ferroviaire sur la ligne du *Gothard* a été rétabli. »

Pourquoi supprimer la première moitié de ce nom ?
Et à quand « le tunnel du Grand-Bernard » ?...

(*Défense du français*, No 202, septembre 1980)

Récipiendaire

Un récipiendaire est une personne qui est reçue, en l'honneur de qui a lieu une cérémonie de réception : le discours du récipiendaire à l'Académie.

Litré ne connaissait pas d'autre sens à ce mot, utilisé aujourd'hui par extension pour une personne qui reçoit un diplôme universitaire, ou qui est bénéficiaire d'une nomination.

Il est abusif de désigner ainsi toute personne qui reçoit un prix, laquelle est un lauréat (ou une lauréate).

(*Défense du français*, No 202, septembre 1980)

Quatre-vingt(s)

Ce chiffre s'écrit avec un s quand il précède un substantif (quatre-vingts hommes) ou quand il est censé le faire (nous partîmes cent ; nous revînmes quatre-vingts).

Il s'écrit sans s quand il est suivi d'un autre adjectif numéral (quatre-vingt-deux), dans l'énoncé d'une date (mille sept cent quatre-vingt) ou au sens de quatre-vingtième (la page quatre-vingt). Par analogie, on écrira : les années quatre-vingt.

(*cette fiche annule celle de mai 1980*)

(*Défense du français*, No 202, septembre 1980)

« Discrépance » (!)

Voilà un cas typique de germanisme ; il nous est signalé par un lecteur qui l'entend souvent (!) dans la bouche de juristes de langue « française », mais cela surtout en Suisse allemande : « Il y a une *discrépance* entre l'article 32 des statuts et l'article 11 du règlement. »

Il s'agit tout simplement d'une transposition littérale de l'allemand *Diskrepans* (contradiction, divergence)...

(*Défense du français*, No 202, septembre 1980)

« Concept »

Parmi les nombreux sens du mot allemand *Konzept* (concept, projet, esquisse, canevas, plan, schéma, etc.), il y a celui de conception.

Alors, quand on dit « selon notre concept » pour « selon notre conception », on commet un germanisme grave.

On rencontre ce germanisme dans de nombreux périodiques bilingues ; et on l'entend souvent aussi à la radio.

(*Défense du français*, No 202, septembre 1980)

Obsolescent

« Ce qui m'a frappé au Salon nautique de Paris, nous écrit un lecteur, c'est l'emploi en français d'un mot qui fait fureur dans la littérature commerciale anglaise : obsolescent. »

Généralement ignoré des dictionnaires, ce terme d'origine latine vient d'apparaître dans la seconde édition du Petit Robert : tombé en désuétude. En revanche, « obsolescence » (1958) figure dans quelques dictionnaires : « Etat d'un matériel qui se trouve périmé ». Le Comité du langage scientifique lui donne le sens d'« évolution tendant à rendre périmé »...

Périmé, dépassé, feraient tout aussi bien l'affaire, ainsi que le bref « obsolète » : périmé du fait de l'évolution technique (Quillet).